CONSEIL MUNICIPAL
****
Séance du 23 août 2019
****
COMPTE RENDU SOMMAIRE
****

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie
****

Budget Commune 2019
Véolia sera mandaté pour effectuer la vérification annuelle des 13 bornes incendie pour un montant de 403.00€ HT, soit **483.60**€ TTC.

Le conseil municipal décide de l'acquisition d'un camion tri benne IVECO en commun avec la commune de Oisly pour un montant total de 15 000.00€, soit 18 000.00€ TTC. La participation de chaque commune sera de 9 000.00€

Communauté de communes Val de Cher-Controis
Le Conseil municipal décide d'appliquer les dispositions de droit commun pour fixer le nombre et de la répartition des délégués communautaires. Les sièges seront répartis entre les communes en fonction de la strate démographique de l'EPCI, soit pour la commune de Choussy : un (1) élu titulaire et un (1) élu suppléant.

Divers
-Le conseil municipal décide l'achat d'une gerbe qui sera déposé lors des obsèques de M. Patrick FONGARNAN.

-À la suite de la demande d'une de nos administrées, un don de 50.00€ sera fait pour le rachat de vêtements pour la rentrée scolaire de son enfant.

Fait et affiché à CHOUSSY, le **2 septembre 2019**

Le Maire,
Thierry GOSSEAUME